



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-44 Délibération relative à la désignation d'un référent « Ambroisie », « Chenilles processionnaires » et « Moustique tigre ».

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'association « Fredon Auvergne Rhône-Alpes » coordonne la lutte contre l'ambroisie, la berce du Caucase, les chenilles processionnaires, le moustique tigre et les tiques. Financée par l'Agence Régionale de Santé, cette association anime un réseau de référents et accompagne les collectivités dans la lutte contre ces cinq espèces.

Arrivée de Karine LORENZO à 19h12.

Des signalements sur l'ambroisie, les moustiques tigres et les chenilles processionnaires sont ponctuellement réalisés.

Pour une meilleure efficacité, l'association propose de désigner un binôme agent / élu, afin de coordonner les actions politiques aux actions du terrain.

Il est proposé que le responsable des services techniques soit le référent « agent ».

VU la candidature de Rémi BROSSIER ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Rémi BROSSIER comme référent pour l'association Fredon pour la lutte contre les espèces « ambroisie », « moustique tigre » et « chenilles processionnaires ».

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

A blue ink signature of Delphine Charvieux.